



## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MAI 2026

Le cinq du mois de mai deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

**Date de la convocation :**

28 avril 2026

**Date d'affichage :**

28 avril 2026

**Nombre de conseillers :**

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

**Etaient présents** : M. Laurent NIVELLE, M. Stéphane DEROUET, Mme Dominique PÉ, Mme Cécile SAULEAU, M. Michel PIDOU, Mme Delphine DESBOIS, Mme Nadège ROULLEAU, M. Jean-Noël NIVELLE, M. Jérôme ARNOUX, Mme Juliette BAZIN, M. Emmanuel BLANCHET, M. Arnaud DUROCHER, M. Tony FRESNEAU, Mme Coralie PAYNOT.

**Etait excusé** : Mme Brigitte SMITH donne pouvoir à M. Stéphane DEROUET

**Secrétaire de séance** : M. Tony FRESNEAU.

### Ordre du jour :

- Droit de préemption urbain,
- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs,
- Nomination d'un référent sécurité routière,
- Point sur les travaux rue Georges Péron,
- Gestion des déchets verts par la Communauté D'agglomération,
- Devis divers,
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du **7 avril 2026** est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

« **Désignation d'un représentant de la commune à la CLECT (Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire** ».

### 1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur la maison sise **32 VC Port Têtu** appartenant à Monsieur **Sylvain COURTIN**.

### 2- RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

**VU** les articles L2122-18, L2122-20 et L2123-24-1 III du Code Général des Collectivités Territoriales, En vertu de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 suppléants, pour les communes inférieures à 2 000 habitants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune.

Les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux parmi une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code Général des Impôts.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE** de nommer d'office, dans cette commission les conseillers suivants : Mme Brigitte SMITH et M. Jérôme ARNOUX,
- Et de soumettre aux services de l'État la liste suivante de personnes parmi les contribuables de la commune, en vue de l'instauration de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

	Laurent NIVELLE	10, rue de la laiterie	ST CLEMENT DES LEVEES
1	Cécile SAULEAU	1, Les Granges	ST CLEMENT DES LEVEES
2	Coralie PAYNOT	6, route du Bourg Joly	ST CLEMENT DES LEVEES
3	Nadège ROULLEAU	24, Levée de la Loire	GENNES-VAL-DE-LOIRE
4	Sylvaine ECHARDOUR	102, port cunault	ST CLEMENT DES LEVEES
5	Philippe LIGER	1, Rue de la Piaultre	ST CLEMENT DES LEVEES
6	Arnaud DUROCHER	4, Rue des Mariniers	ST CLEMENT DES LEVEES
7	Bernadette MIGONNEAU	1, Rue Jeanne de Laval	ST CLEMENT DES LEVEES
8	Françoise MANDOTE	4, Rue de la Haye Brifaux	ST CLEMENT DES LEVEES
9	Tony FRESNEAU	66, Port Sauvage	ST CLEMENT DES LEVEES
10	Emmanuel BLANCHET	9, Rue du Guiroué	ST CLEMENT DES LEVEES
11	Anthony CHUDEAU	1, Cour des Mariniers	ST CLEMENT DES LEVEES
12	Juliette BAZIN	20 Route de Mallay	ST CLEMENT DES LEVEES
13	Delphine DESBOIS	98C, Port Cunault	ST CLEMENT DES LEVEES
14	Dominique PE	37, route de Saumur	ST CLEMENT DES LEVEES
15	Jean-Noël NIVELLE	4, Route de Mallay	ST CLEMENT DES LEVEES
16	Stephane COHERIER	6, rue du guiroué	ST CLEMENT DES LEVEES
17	Martine FOUQUET	19, rue des bigotteries	ST CLEMENT DES LEVEES
18	Stéphane DEROUET	166vc, Port Cunault	ST CLEMENT DES LEVEES
19	Michel PIDOU	2, Rue de la Voie Brune	ST CLEMENT DES LEVEES
20	Fabrice VANNIER	1, Rue des Gabares	ST CLEMENT DES LEVEES
21	Pierre BLOYET	8, Quai de la Loire	ST CLEMENT DES LEVEES
22	Claudine FOURREAU	Les Bois de Là	ST CLEMENT DES LEVEES
23	Claude MARTIN	3, Rue de la Haye Brifaux	ST CLEMENT DES LEVEES
24	Vincent BONNANT	6, Rue Georges Péron	ST CLEMENT DES LEVEES

### **3 – NOMINATION D'UN RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**M. DEROUET Stéphane** est nommé référent sécurité routière.

#### **4 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPSaumur/Interco/2020/01 du 10 janvier 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre un EPCI et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

En date du 21 mai 2026, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire redéfinira pour sa nouvelle mandature le nombre de représentant au sein de sa CLECT

Le rôle de cette Commission est d'évaluer la charge nette transférée pour chaque transfert de compétence entre les communes et leur EPCI puis de produire un rapport qui est ensuite soumis à l'approbation des communes membres

Chaque commune est donc invitée à désigner le ou les élu(s) chargé(s) de représenter sa collectivité. Monsieur **NIVELLE Laurent** se porte candidat.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **DÉSIGNE** Monsieur **NIVELLE Laurent** pour représenter la commune de **SAINT CLÉMENT DES LEVÉES** au sein de la CLECT de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

#### **5 – POINT SUR LES TRAVAUX RUE GEORGES PERON – LIAISON DOUCE**

L'installation des jeux pour enfants est terminée.

Le paillage sera traité pour éviter les déjections félines et canines.

Il reste à poser les barrières en bois à chaque entrée (côté Rue des Mariniers et Rue Georges Péron) qui feront chicanes et sur la partie parking, pose de barrière mobile, reste aussi à mettre les poubelles.

La micro-forêt est paillée. Un panneau d'explications sera installé.

Dans la noue, sont plantés une prairie fleurie, arbres et graminées.

Le muret côté RUE DES MARINIERS est très bien réalisé, celui de la rue Georges Péron réalisé avec des pierres de récupération.

Le puit fonctionne et les grosses pierres autour du puit sont devenues bancs.

L'excédent de terre sera déposé aux ateliers.

Tout devrait être terminé à la fin du mois de mai.

Il est demandé aux Conseillers municipaux de proposer un nom pour la liaison douce pour le prochain conseil. Les propositions devront être adressées au secrétariat de la mairie

#### **6 – GESTION DES DECHETS VERTS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Les bennes des déchets verts ont été enlevées.

Les administrés continuent aujourd'hui de déposer leurs déchets verts au point de collecte habituel sur une plateforme dédiée sous le contrôle d'un agent.

Une société interviendra, lorsqu'un volume important sera atteint pour procéder au broyage.

Le maintien du point de collecte à long terme sera déterminé en fonction du coût du broyage des végétaux.

## 7 – DEVIS DIVERS :

**ECOLE :** Mr DEROUET indique qu'il avait été validé lors de la préparation du dernier budget une enveloppe de 6000 € pour des travaux de peinture dans les classes. Trois devis ont été reçus et étudiés par la commission :

- Devis CHAROBERT de LONGUÉ (fournisseur THEODORE – Plafond acrylique mat) : 5 305,58 € TTC pour une classe
- Devis FORESTIER des ROSIERS SUR LOIRE : 6 888,96 € TTC pour une classe
- Devis HARDOUIN de LONGUÉ : 11 312,28 € TTC pour deux classes

Au vu des devis reçus, ne pourra être repeinte qu'une seule classe, la classe de Madame GROUBATCH – GS/CP.

Le conseil municipal a l'unanimité a décidé de retenir le devis de la société CHAROBERT pour un montant de 5 503,58 € TTC.

Les travaux devront être réalisés durant les vacances scolaires. Il a été demandé aux instituteurs d'enlever toutes les décors aux murs et les agents enlèveront le mobilier.

## 8 - QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire, présente les différentes commissions de l'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL). La liste des différentes commissions de la CASVL sera envoyée à tous les conseillers municipaux afin qu'ils se positionnent ou pas sur une ou plusieurs commissions qui les intéressent.
- Monsieur le Maire présente le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) aux nouveaux élus.
- La réunion Ateliers avec URBATERRA qui était prévue le 18 Mai à 18h est reportée à une date ultérieure.
- **Cérémonie du 8 mai.** Rassemblement à 10h30 à la stèle, ensuite rassemblement Place de la mairie à 11H suivi d'un défilé au monument aux morts, dépôt de gerbe. Le verre de l'amitié est offert par la Municipalité.
- Info mise en place de l'échelle de crue. En attente de panneau d'information.
- L'installation de la borne de recharge électrique qui sera positionnée Rue Georges Péron a reçu un avis de l'ABF avec réserves, un aménagement paysagé doit être installé pour cacher cet équipement.
- Les fils E.P. rue des marinières ont été supprimés. Reste les fils téléphoniques à enlever.
- Date du prochain conseil : **Mardi 2 juin 2026 à 20 h** à la mairie.

La séance est levée à 22h00.

### **Rappel des délibérations du jour :**

DCM 2026-05-01 – RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

DCM 2026-05-02 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

DCM 2026-05-03 – DEVIS DIVERS

Procès-verbal validé le 2 juin 2026 par les membres du Conseil municipal :

Le Secrétaire de séance,  
Tony FRESNEAU



Le Maire,  
Laurent NIVELLE

